



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Cour des comptes

Question écrite n° 46217

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conclusions du rapport public annuel de la Cour des comptes. Il souhaite connaître son point de vue sur l'analyse faite par la Cour des comptes, au sujet de la lutte contre la maladie d'Alzheimer : une politique de santé publique à consolider.

Texte de la réponse

La Cour des comptes dans son rapport de février 2013 concluait à une évolution favorable du parcours de soins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer à la faveur des différents plans qui se sont succédé depuis 2001. Elle relevait cependant la nécessité de poursuivre le déploiement des nouveaux dispositifs et de consolider les progrès acquis. Elle recommandait plus particulièrement une évaluation rigoureuse, notamment médico-économique. Une évaluation détaillée, aspects financiers compris, a été réalisée et a donné lieu à la production d'un rapport en juin 2013 par les Professeurs Ankri et Van Broeckhoven. Les propositions de ce rapport ont été prises en compte dans le nouveau plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019, qui organise la poursuite du déploiement des dispositifs de prise en charge de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire de Belfort (2^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46217

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13033

Réponse publiée au JO le : [26 janvier 2016](#), page 747